



FICHE TECHNIQUE : ACTION DE FORMATION PREALABLE AU RECRUTEMENT

Objectif

Permettre à un demandeur d'emploi dont le profil est proche de celui recherché, d'acquérir la qualification ou les compétences professionnelles requises pour accéder à un emploi

Publics concernés

Demandeurs d'emploi

Employeur

L'entreprise doit déposer une offre d'emploi au Pôle Emploi, pour une embauche en CDI, CDD 6 mois minimum ou un contrat de professionnalisation

Formation

Durée totale limitée à 450 heures

Formation en entreprise et/ou en organisme de formation

Aide forfaitaire de 5 €TTC par heure pour la formation en entreprise (plafond 2 250 €) et 8 €TTC par heure pour la formation en organisme (plafond 3 600 €TTC)

Statut du bénéficiaire pendant l'AFPR

Stagiaire de la formation professionnelle

Pour les demandeurs indemnisés : ils perçoivent l'aide au retour à l'emploi formation (AREF)

Pour les demandeurs non indemnisés, ils perçoivent une rémunération au titre du Livre VI du Code du Travail

Démarches

Dépôt de l'offre d'emploi au Pôle Emploi

Le Pôle Emploi initie la demande d'AFPER

Conclusion d'une convention entre l'entreprise et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de la formation, son contenu, sa durée, les modalités de financement complémentaire